



HOUEMONT

Le Messager

110

houdemont.fr

juillet 2011



Bonnes vacances à tous

DATES A RETENIR

- **Marché fermier**
samedi de 9h00 à 13h00 - Parking de la Ronchère
- 20 août (reprise après trêve estivale)
- 3 et 17 septembre
- **Activités estivales (6-14 ans)**
du 22 au 26 août et du 29 août au 2 septembre
Complexe sportif du Mancès
- **Chantiers Jeunes (14-17 ans)**
du 22 au 31 août
- **Collecte des objets encombrants**
jeudi 1^{er} septembre
- **Chantier Nature**
jeudi 1^{er} septembre - 9h00
rendez-vous au Foyer Club Gaston Lelièvre
- **Forum des Associations**
samedi 10 septembre de 14h00 à 18h00
Complexe sportif du Mancès
- **Fête Patronale - Jeux de quilles**
dimanche 18 septembre
- **Rendez-Vous du Développement Durable
«Le blaireau, le petit ours de nos coteaux»**
jeudi 29 septembre - 18h00, en Mairie

AU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération du 17 juin 2011

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

La date des élections sénatoriales est fixée au dimanche 25 septembre 2011. Le Conseil Municipal a désigné les 5 délégués et les 3 suppléants qui représenteront la commune :
Délégués : Anne Valton, Daniel Magron, Daniel Rusconi, Pascale Gérard et Claude Marchal.
Suppléants : Yves Klejmann, Carole Lamasse et Paul Mougel.

Délibérations du 28 juin 2011

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2010

L'exercice 2010 présente un résultat de fonctionnement positif de 275 118 €. Le Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission des Finances, décide d'affecter une partie de ce résultat : 228 659 €, pour équilibrer la section investissement qui présentait un solde négatif.

CONTENTIEUX COMMUNE DE HOUEMONT/SEDEV

Le Conseil Municipal autorise Madame Valton, Maire de Houdemont, à ester en justice pour un litige avec la société SEDEV qui conteste l'émission d'un titre de recette relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure de l'année 2010

PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, le Préfet de Meurthe-et-Moselle a préparé un projet de réorganisation territoriale dénommé schéma départemental de coopération intercommunale au niveau de la Meurthe-et-Moselle. Ce projet, présenté au Conseil Municipal pour avis, comporte les éléments suivants :

- une proposition de définition des nouveaux périmètres d'intercommunalités à fiscalité propre, et particulièrement pour le Grand Nancy, en intégrant les communes de Lupcourt et de Ville-en-Vermois, à la suite de la disparition de la communauté de communes du Saintois au Vermois ;
- une rationalisation des établissements publics de coopération intercommunale sans fiscalité propre, et particulièrement pour le Grand Nancy des perspectives de dissolution des trois syndicats suivants :
 - le Syndicat Intercommunal de gestion de la crèche Frimousse regroupant les communes d'Essey-lès-Nancy, Saint-Max, Tomblaine,
 - le Syndicat Intercommunal de développement du quartier Saint-Michel/Jéricho regroupant les communes de Saint-Max et Malzéville,
 - le Syndicat Intercommunal d'assainissement du Vermois regroupant les communes de Lupcourt et Ville-en-Vermois
- une invitation pour les intercommunalités constituant le bassin de vie du Grand Nancy à construire les modalités d'une coopération future (extension du périmètre de la communauté urbaine, autre forme de coopération relevant de la loi de réforme des collectivités territoriales...).

Les périmètres actuels des communautés de communes au sein desquels se trouvent les trois pôles urbains en cause (Bassin de Pompey, Moselle et Madon, Pays du Sel et Vermois) sont, au même titre que celui de la communauté urbaine du Grand Nancy, préservés.

Après délibération et à la majorité (1 abstention), le Conseil Municipal,

- émet un avis favorable au projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par M. le Préfet de Meurthe-et-Moselle sur l'extension du périmètre de la Communauté Urbaine du Grand Nancy aux communes de Lupcourt et de Ville-en-Vermois ;
- S'agissant des trois syndicats intercommunaux présents dans le périmètre de la communauté urbaine du Grand Nancy :
 - émet un avis favorable à la dissolution du syndicat intercommunal d'assainissement du Vermois regroupant les communes de Lupcourt et Ville-en-Vermois,
 - émet un avis défavorable à la suppression du syndicat intercommunal de développement du quartier Saint-Michel-Jéricho regroupant les communes de Saint-Max et Malzéville, jusqu'à l'achèvement du programme de rénovation urbaine de ce quartier qui doit s'achever en 2014,
 - ne se prononce pas sur la dissolution du syndicat intercommunal de gestion de la crèche Frimousse regroupant les communes d'Essey-lès-Nancy, Saint-Max et Tomblaine, la ville de Houdemont n'ayant aucune compétence dans ce syndicat.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans le cadre de la dotation de solidarité triennale (2009, 2010 et 2011), le Conseil Municipal demande au Conseil Général de lui accorder une subvention de 6.429 € pour financer, en partie, le remplacement d'un photocopieur

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2011

Madame le Maire est autorisée à effectuer les virements de compte à compte dans le budget 2011. Ces transferts n'impactent pas l'enveloppe globale du budget de la commune

ACQUISITION DE LA PART INDIVISE DU PARC DE LA RONCHÈRE DÉTENUE PAR L'EPFL

En 1986, lors de la transaction immobilière concernant « La Ronchère », par convention, la Ville de Houdemont est devenue copropriétaire indivis à 70% de la partie non bâtie de l'ensemble immobilier. Les 30% restant sont détenus par l'Établissement Public Foncier de Lorraine (EPFL). En application de l'article 6 de la convention, l'EPFL a décidé en date du premier avril 2011, de vendre cette part de 30% au prix de 29 797 €. Seule la commune de Houdemont peut se porter acquéreur.

Cette dépense n'étant pas inscrite au Budget 2011, à la demande de Madame le Maire, l'EPFL a présenté un échéancier : 14 825 € en 2012 et 15 972 € en 2013. Ces crédits devront figurer dans les budgets des 2 prochaines années.

Madame le Maire est autorisée à signer l'acte notarié pour l'acquisition de la part indivise de 30% détenue par l'EPFL.

VOTRE MESSAGER

N'oubliez pas que vous pouvez consulter tous les numéros parus depuis janvier 2001 sur le site : <http://houdemont.fr>

Délibérations suite

Vente d'une partie de la parcelle communale AC 411

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte de vente d'une bande de terrain appartenant à la commune avec les propriétaires d'un terrain jouxtant la parcelle AC 411 au prix fixé par le Service-Conseil de la Direction Départementale des Finances Publiques, soit 897 € hors frais de notaire.

CHARTRE DE LA DIVERSITÉ MAISON DE L'EMPLOI DU GRAND NANCY

S'inscrivant dans une politique d'aide à l'emploi en tant que collectivité employeur, la commune de Houdemont souhaite s'engager davantage en signant cette charte de la diversité élaborée par des responsables d'entreprises avec le soutien de l'État et des collectivités locales. Les frais de signature s'élèvent à 100 €. Les crédits sont ouverts au Budget 2011. Le Conseil Municipal approuve cette démarche et autorise Madame le Maire à signer la charte de la diversité proposée par la Maison de l'Emploi du Grand Nancy en partenariat avec l'association « IMS - Entreprendre pour la Cité ».

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

- **Collège du Haut de Penoy** : une subvention exceptionnelle de 150 € est accordée au Foyer Socio-Éducatif du collège du Haut de Penoy pour participer aux frais d'organisation d'un voyage en Angleterre.
- **Classe Verte** : une subvention exceptionnelle de 700 € est accordée à l'école primaire Maurice & Katia Krafft pour financer en partie l'organisation, du 16 au 21 mai, d'une classe verte portant sur la « biodiversité » au gîte de Beaumont à 40 km de Nancy. 20 élèves étaient concernés. Les crédits sont inscrits au budget 2011.

AMÉNAGEMENT DU TEMPS DE L'ENFANT (AMTE)

Pour la 4^{ème} période allant du 14 mars au 22 avril 2011 (6 semaines) et la 5^{ème} période allant du 9 mai au 17 juin 2011 (6 semaines), les sommes suivantes seront versées aux associations qui participent à l'AMTE.

Association	4 ^{ème} période		5 ^{ème} période	
	NB séances	Montant	NB séances	Montant
Club Jeux de Société	6	153,66 €	5	128,05 €
Gym's Houd	6	153,66 €	11	281,71 €
Club de Basket	6	153,66 €	6	153,66 €
Chenille	6	153,66 €	6	153,66 €
Club de Tennis	6	153,66 €	0	0,00 €
Club des Arts	18	460,98 €	12	307,32 €
Club de Football	5	128,05 €	0	
TOTAL		1 357,33 €		1 024,40

Les crédits sont ouverts à l'article 6574 du budget 2011.

PERSONNEL COMMUNAL

Pour assurer l'encadrement des jeunes participant aux « Chantiers Jeunes » du 4 au 13 juillet et du 22 au 31 août le Conseil Municipal décide de créer un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe.

AUDIT ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Demandes de subventions.

En cohérence avec les objectifs du Grenelle de l'Environnement, lors de l'élaboration du budget communal 2011, le Conseil Municipal a programmé l'audit énergétique des bâtiments communaux. Cette démarche est soutenue,

- d'une part, par l'ADEME qui finance l'opération à hauteur de 40% des dépenses,
- d'autre part, par le Conseil Régional qui participe au financement pour 20% des sommes engagées.

Le Conseil Municipal, suit l'avis de la commission des finances du 21 juin, et demande à Madame le Maire de solliciter ces organismes pour l'obtention des subventions.

AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANTATION D'ARBRES FRUITIERS

La valorisation des vergers et des jardins visant la protection des espèces et la biodiversité est inscrite dans la charte du Développement Durable de Houdemont. En conséquence, le Conseil Municipal décide d'accorder une aide financière de 10 €, dans la limite de 50 € par propriétaire, pour la période 2011-2013, par arbre fruitier de variété locale planté dans un terrain défriché à cet effet.

AIDE FINANCIÈRE POUR TRAVAUX D'ISOLATION

Par la signature de la charte du Développement Durable, la Ville de Houdemont s'est engagée dans une démarche de sobriété énergétique et dans la lutte contre le changement climatique. A cet effet, la commune décide d'accorder une aide financière de 200 € par logement aux propriétaires qui renforceront l'isolation des combles ou des murs (par l'extérieur) selon les performances exigées pour bénéficier du crédit d'impôt en cours. Cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par logement pour la période 2011-2013.

CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ INTERCOMMUNAL (CLSI)

L'adhésion au Contrat Local de Sécurité Intercommunal (CLSI) de la Ville de Ludres rejoignant les Communes de Fléville, Heillecourt et Houdemont a conduit à la modification du mode de calcul de contribution de chaque commune au financement du CLSI. Au lieu de la répartition forfaitaire définie le 7/11/2000, il est proposé, pour l'année 2010 de faire participer chaque commune sur la base de 1 € par habitant. Le Conseil Municipal accepte ce mode de contribution au CLSI pour 2010, les crédits sont ouverts au budget 2011.

Par ailleurs, la Ville de Houdemont décide de se retirer du CLSI, les actions qui y sont menées, ne correspondent plus à la politique que les élus entendent développer en faveur de nos jeunes.

DÉPART EN RETRAITE D'UN AGENT TERRITORIAL

Le Conseil Municipal décide de participer au financement d'un cadeau pour remercier Madame Claude Pagliero des 27 ans qu'elle a passé au service de la Mairie de Houdemont.

Autres infos

REMERCIEMENT À MADAME CLAUDE PAGLIERO

Madame Claude Pagliero a fait valoir ses droits à la retraite à dater du vendredi 1er juillet 2011 après 27 ans d'activité à la Mairie de Houdemont.

Recrutée par la commune le 29 mai 1984 comme agent d'entretien, Madame Claude Pagliero avait travaillé auparavant à la Maison de Retraite de la Ronchère en tant qu'agent des services hospitaliers depuis le 1er décembre 1981. Son employeur de l'époque était le Centre Hospitalier Régional de NANCY.

Ainsi, depuis mai 1984, Claude Pagliero a quasiment toujours travaillé à la cantine scolaire dont elle est restée la responsable jusqu'à son départ.

Mariée à Michel, le frère de notre ami et collègue élu au Conseil Municipal Daniel Pagliero, ils ont eu ensemble 3 enfants : Grégory, Gary et Stéphane.

Claude a longtemps habité Houdemont rue de la Gare et rue de Chavigny avant de partir s'installer il y a une quinzaine d'années avec sa grande famille à Richardménil.

Après cette longue et brillante carrière passée à Houdemont, Claude s'en va avec le grade d'adjoint technique de 1ère classe, suite à la réussite du concours passé en 2010.



Autres infos

FERMETURE DE LA DÉCHETTERIE

ATTENTION : Si vous avez des projets de gros travaux qui génèrent beaucoup de déchets et gravats comme par exemple : muret à démolir, restructuration d'une salle de bain ou de jardinage, arrachage de haies, débroussaillage, pensez à les programmer rapidement. En effet, la déchetterie de Vandœuvre doit fermer en septembre pour au moins 6 mois.

RAMASSAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

ATTENTION : En raison des jours fériés, les jours de collecte des ordures ménagères sont reportés pour :

- la Fête Nationale, ramassage le samedi 16 juillet
- l'Assomption, ramassage le mercredi 17 août

GARAGE A VÉLOS DE LA GARE



Dans quelques jours le garage à vélos sécurisé de la gare sera en service.

Pour garer son vélo dans cet abri, il suffit de présenter sa carte SimpliCités devant le lecteur de carte de la borne d'entrée.

On peut acquérir cette carte auprès de l'Espace transport Place de la République à Nancy (Tél. : 03 83 30 08 08)

INFOS - DIVERS - INFOS

Animation - Culture

THÉÂTRE

LES TRÉTEAUX D'AUTOMNE 2011



Image d'archives

Le mois d'octobre sera encore l'occasion d'accueillir « Les tréteaux d'automne » qui connaissent chaque année un grand succès auprès des amateurs Houdemontais. Les tréteaux 2011 se dérouleront du 21 au 23 octobre avec la présenta-

tion de 4 spectacles : 3 en soirée, 1 en matinée le samedi, pour tout public.

Le programme sera communiqué au courant de l'été.

LA FÊTE DU VÉLO

Samedi 4 juin, le Grand Nancy organisait la 11ème Fête du Vélo. C'est plus de 20 adeptes de la petite reine qui ont pris le départ de la Ronchère pour rallier la place Stanislas, avant d'effectuer un parcours de 12 km dans l'agglomération accompagnés de plus de 1000 autres cyclistes.

La commission Sport-Loisirs-Jeunesse-Petite enfance, à l'initiative de cet événement se félicite de sa réussite et remercie tous les participants, et plus particulièrement Gilbert Beugnette, qui avait soigneusement préparé l'itinéraire pour conduire le groupe vers Nancy.



FORUM DES ASSOCIATIONS

L'ANNÉE EUROPÉENNE DU BÉNÉVOLAT

Lors de la réunion en mairie du 23 mai 2011 à laquelle était invité l'ensemble du tissu associatif houdemontais, il a été proposé et décidé d'annualiser le Forum des Associations.

Cette année, il aura lieu le 10 septembre 2011 au Complexe sportif du Mancés de 14h à 17h.

En 2011, tous les États de l'Union Européenne célèbrent l'Année européenne du bénévolat et du volontariat, et c'est tout naturellement que le thème de notre forum portera sur le thème du « Bénévolat » avec la collaboration de FRANCE Bénévolat Nancy.

Au delà de la découverte des associations houdemontaises, venez rencontrer les femmes et les hommes qui les animent et les font vivre. Venez découvrir ce que signifie « le faire ensemble » dans notre petite commune.



JEUNESSE - ANIMATIONS ESTIVALES

NOUVEAU : Pour les jeunes de 6 à 14 ans

Du 22 août au 2 septembre, la Ville de Houdemont propose aux jeunes de 6 à 14 ans des activités sportives et culturelles. Ces activités se dérouleront de 10 à 12h et de 14 à 16h au complexe sportif du Mancès et seront encadrées par les animateurs des associations sportives et culturelles de Houdemont.

Inscriptions et renseignements en Mairie jusqu'au 29 juillet. Pour plus de détails, consulter le site houdemont.fr, rubrique «Ecole, Jeunesse>Activités estivales ».

CHANTIERS JEUNES

POUR LES ADOS 14 à 17 ans



Les « ados » de 14 à 17 ans ont maintenant l'habitude de se retrouver pendant les vacances scolaires dans les « Chantiers Jeunes » organisés par la Ville de Houdemont et animés par Dominique Pochon. Outre, quelques travaux d'aménagement ou de réhabilitation de sites ou de structures dans la commune, tels que peinture, entretien, embellissement, taille, etc. les jeunes gens pourront, les après-midis,

participer à des activités sportives et ludiques.

Des bons d'achats récompenseront l'assiduité des participants. Pour cet été 2 périodes sont proposées : du 4 au 13 juillet et du 22 au 31 août

Pour connaître les modalités d'accueil, s'adresser en Mairie. Ces renseignements sont également disponibles sur houdemont.fr, sur la page d'accueil du site (un clic sur l'animation « Chantiers Jeunes »)

Santé - Social - Sécurité

CANICULE = SANTE EN DANGER

La Municipalité a mis en place un dispositif pour recenser les personnes vulnérables en cas de risques exceptionnels. L'inscription sur la liste peut se faire à sa propre demande ou à la demande d'un tiers.

Contactez la Mairie (tél : 03 83 56 21 22)

Vous trouverez aussi sur le site houdemont.fr (Rubrique Mairie>Santé>Canicule= Santé en danger) quelques conseils

- d'une part pour prévenir les risques en cas de fortes chaleurs,
- d'autre part, les dispositions d'urgence à prendre pour faire secourir un personne victime d'un coup de chaleur.

ATTENTION ! Une personne victime d'un coup de chaleur est en danger de mort.

DÉFIBRILLATEURS - DEVENEZ SVP

■ **Sauver une vie.** Merci aux SVP (Sauveteurs Volontaires de Proximité) Houdemontais, qui assurent aujourd'hui, au sein de l'association « Grand Nancy Défi'b », la permanence pour intervenir rapidement en cas d'alerte cardiaque (uniquement sur appel du SAMU).

■ Demande de RENFORT SVP

L'effectif actuel de nos SVP est insuffisant pour couvrir toutes les plages horaires. Devenez, vous aussi Sauveteur Volontaire de Proximité.

Renseignez-vous auprès de Dominique POCHON au 06 08 81 97 75.

Formation gratuite assurée.



ATELIER ÉQUILIBRE

En collaboration avec la GV (Gymnastique Volontaire), la CAR-SAT (ex GRAM) et le CCAS de Houdemont, il a été convenu la mise en place d'un atelier équilibre à destination des habitants de plus de 60 ans.

La dépendance physique est un des risques importants du grand âge. Elle restreint la liberté et les choix de vie. L'entrée dans cette dépendance est souvent la conséquence d'une ou plusieurs chutes, causées à cet âge par un moins bon contrôle de l'équilibre.

Mais l'équilibre peut se rééduquer et surtout, il doit se travailler et se parfaire tout au long de la vie.

Et vous, « **l'équilibre où en êtes vous ?** » Si vous souhaitez faire une préinscription à cet atelier, vous pouvez vous renseigner en mairie dès maintenant. Un nombre minimum de 14 personnes est nécessaire pour que cet atelier puisse ouvrir. Cet atelier est prévu à l'automne tous les jeudis sur 12 semaines à compter du 22 septembre jusqu'au 15 décembre.

12 séances* de 1 heure pour :

- Améliorer votre condition physique
- Développer et entretenir votre équilibre
- Reprendre confiance en vous

(*) coût de chaque séance : 2 €.



N'oubliez pas que travailler son équilibre, c'est conserver son indépendance et sa vie sociale, alors inscrivez vous.

Le programme « **L'équilibre, où en êtes-vous ?** » est un programme labellisé qui offre une garantie de cohérence et de qualité du dispositif aux utilisateurs



TRANQUILLITÉ VACANCES

En cas d'absence, suivez les consignes de sécurité données par la police :

- Fermez systématiquement les portes et les fenêtres.
- Retirez de votre jardin tout ce qui peut être volé, ou fixez solidement les meubles ou objets destinés à y rester.
- Ne signalez pas votre absence, prévenez seulement les voisins dont vous êtes sûrs, ils sont vos meilleurs gardiens.
- Déposez vos objets de valeur, documents importants, dans un coffre en banque et faites des photocopies
- Ne laissez jamais des objets ou vêtements attractifs sur les sièges de votre voiture.
- Prévenez la Police Municipale et la Police Nationale en cas d'absence prolongée.



N'oubliez pas de remplir le formulaire*

« **OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES** », il est valable tout au long de l'année.

(*) Vous trouverez le formulaire dans la brochure verte du CLSI distribuée dans vos boîtes aux lettres ou à la Mairie ou encore sur le site houdemont.fr (Rubrique Mairie> Vie pratique, Vie quotidienne> Sécurité.

LE FLEURISSEMENT 2011

Depuis plusieurs années, la campagne de fleurissement de la Ville s'inscrit dans le thème du Développement Durable. Après l'eau en 2009, (Éolienne, parcours de l'eau exposition sur l'eau à Houdemont), le vent en 2010 (moulin à vent), 2011, sera l'année du **solaire**. Le Solaire, énergie durable et renouvelable qui devra nous permettre de remplacer progressivement et partiellement d'autres énergies plus polluantes et limitées.

Devant la Mairie, un totem aux couleurs vives comporte plusieurs éléments qui rappellent les différentes applications directement issues du Soleil : le temps qui passe avec le cadran solaire d'antan, l'horloge d'aujourd'hui qui fonctionne grâce l'énergie produite par des panneaux solaires, énergie également stockée pour alimenter de petits projecteurs qui éclairent cet ensemble la nuit venue.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les Rendez-Vous du Développement Durable.

Le thème abordé lors du prochain Rendez-Vous du Développement Durable programmé le 29 septembre sera le **BLAIREAU**, le petit ours de nos coteaux.

La conférence sera animée par Yann LEBECEL président du Groupe d'Étude des Mammifères de Lorraine.

Cette rencontre se déroulera à la Mairie à 18 heures, elle est ouverte à tous.

Face au climat, on a tous un rôle à jouer.

Parce qu'on a tous un rôle à jouer vis-à-vis des générations futures, du devenir de notre planète et du bien-être des habitants de notre territoire, chaque action en faveur du climat quelle qu'elle soit est un acte majeur. Mobilité, consommation, alimentation, logement... devenez acteur du climat en contribuant chacun à votre niveau à la réduction de gaz à effet de serre. Inscrivez vous sur le site <http://www.leclimatentrenosmains.org> qui vous permet de calculer vos émissions de gaz à effet de serre pour vous situer par rapport à la moyenne nationale suisse ou française et à l'objectif de Kyoto, vous engager à effectuer des actions efficaces pour les réduire, profiter d'un véritable guide pour y parvenir, échanger avec d'autres personnes qui s'engagent, peser sur les responsables publics et privés, notamment grâce à des lettres-types, pour qu'ils facilitent ces actions.



Concours photo du Grand Nancy

Dans le cadre de l'année internationale de la forêt en 2011, le Grand Nancy organise un concours photos ouvert à tous dont l'objectif est de mettre en valeur le patrimoine forestier du territoire. Renseignements sur le site www.grand-nancy.org



Subventions du Grand Nancy



La Communauté urbaine du Grand Nancy a reconduit pour une durée de deux ans, soit jusqu'au 31 décembre 2012, les aides accordées aux habitants et aux écoles installant des systèmes de récupération des eaux pluviales. Une nouveauté : le Grand Nancy subventionne à présent un 2^{ème} équipement de récupération d'eau de pluie. Renseignements sur le site www.grand-nancy.org

Aide financière pour travaux d'isolation des logements

Dans le cadre de sa Charte de Développement Durable, la commune s'est engagée dans une démarche de sobriété énergétique et de lutte contre le changement climatique. Dans cet esprit, la ville a décidé d'inciter les propriétaires privés à mettre en œuvre des solutions efficaces dans leur rénovation de logements en leur accordant, sous conditions, une aide de 200 Euros. Cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par logement sur la période 2011-2013.

Les travaux éligibles à cette aide sont les suivants :

- renforcement de l'isolation des combles (planchers de combles, rampants de toitures, plafonds de combles),
- renforcement de l'isolation des façades et des parois opaques par l'extérieur.

Les travaux devront être réalisés par une entreprise qui attestera des performances obtenues qui doivent correspondre aux normes exigées pour bénéficier du crédit d'impôt (critère de résistance thermique).

Pour obtenir cette aide, les propriétaires de Houdemont adresseront une demande d'aide à Madame le Maire comprenant les pièces suivantes :

- une facture originale acquittée précisant les matériaux utilisés et l'épaisseur des isolants. A noter que la facture doit être postérieure au 30 juin 2011, date de publication de la délibération,
- une attestation des performances de l'isolation atteinte avec la résistance thermique.

Pour tout renseignement s'adresser en mairie.

Aide financière pour les plantations d'arbres fruitiers

Dans le cadre de sa Charte de Développement Durable, la commune s'est engagée dans une démarche de valorisation des vergers et des jardins visant la protection des espèces et la biodiversité.

Ainsi la ville a décidé d'inciter les propriétaires de parcelles en friche, de la section cadastrée AM, à remettre en état les vergers et à planter des variétés locales d'arbres fruitiers en leur accordant une aide de 10 Euros par arbre planté, avec un maximum de 50 Euros. Cette aide ne sera accordée qu'une seule fois par propriétaire sur la période 2011-2013

Les propriétaires intéressés devront défricher leur parcelle et acheter des arbres fruitiers selon une liste disponible en mairie. La section cadastrée AM, consultable en mairie, correspond aux coteaux dans les hauteurs de la rue du Fonteno et de la rue de Chavigny.

Pour obtenir cette aide, les propriétaires adresseront une demande de subvention à Madame le Maire accompagnée des pièces suivantes :

- Facture originale dûment acquittée précisant les variétés d'arbres fruitiers plantés. A noter que la facture doit être postérieure au 30 juin 2011, date de publication de la délibération.
- Des photos de la friche avant et après défrichage avec l'indication du numéro de parcelle.

Pour tout renseignement s'adresser en mairie.